



**COMPTE-RENDU
DU
COMITE SYNDICAL
DU 08 SEPTEMBRE 2020
18 heures 00**

Date de la convocation : 31 aout 2020

Nombre de membres « syndicat » : 25

Nombre de présents « syndicat » : 20

Excusés « syndicat » : 5

Pouvoirs « syndicat » : 5

Nombre de membres « asst » : 20

Nombre de présents « asst » : 16 puis 14

Excusés « asst » : 4

Pouvoirs « asst » : 3

Nombre de membres « AEP » : 6

Nombre de présents « AEP » : 5 puis 4

Excusés « AEP » : 1

Pouvoirs « AEP » : 0

Points inscrits à l'ordre du jour

- Installation du nouveau comité syndical
- Election du président (20/015) – Délégués « syndicat »
- Définition du nombre de vice-présidence (20/016) – Délégués « syndicat »
- Election des vice-présidents (20/017) – Délégués « syndicat »
- Indemnités de fonction du président et des vice-présidents (20/018) – Délégués « syndicat »
- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (20/019) – Délégués « syndicat »

- Autorisation de lancement et signature des marchés (20/020) – Délégués « syndicat »
- Délégation de signature donnée au président et autorisation d’ester en justice (20/021) - Délégués « syndicat »
- Désignation d’un représentant CNAS élu (20/022) – Délégués « syndicat »
- Délégation de signature au directeur (20/023) – Délégués « syndicat »
- Désignation des membres du conseil d’exploitation de la régie assainissement (20/024) – Délégués « asst »
- Désignation d’un président du conseil d’exploitation de la régie asst (20/025) – Délégués « asst »
- Divers.

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

Le compte rendu de la séance précédente est accepté à l’unanimité des membres présents.

M. Jean Louis CAMPAGNOLO délégué «Asst » de la commune de sainte Marie aux chênes se porte volontaire comme secrétaire de séance.

Points non soumis à délibération

- **Installation du nouveau comité syndical**
Suite aux élections municipales et à la désignation par celles-ci de leurs délégués, M. le président énonce les délégués d’Orne Aval, et procède à l’installation du comité syndical.

Points soumis à délibération

- **Election du président (20/015)**
Délégués « syndicat »
M. HUMBERT Jean, doyen d’âge des membres présents du comité syndical - a pris la présidence de l’assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l’appel nominal des membres du comité syndical, a dénombré 20 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l’article L. 2121-17 du CGCT était remplie.
Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l’élection du président.
Il a rappelé qu’en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. HUMBERT Jean demande à l'assemblée qui se présente comme président :

M. GERARD Lionel se présente à l'élection de président.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 03
Nombre de suffrages exprimés [b - c] :22
Majorité absolue : 13

Résultat de l'élection :

M. GERARD Lionel : 22 voix.

M. GERARD Lionel a été proclamé président et a été immédiatement installé.

➤ Définition du nombre de vice-présidence (20/016)

Délégués « syndicat »

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, Orne Aval doit disposer au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 30% de l'effectif légal du comité syndical.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, Orne Aval disposait, à ce jour, de 7 vice-présidents.

Les délégués « syndicat » du Comité Syndical, après en avoir délibérés et à l'unanimité, fixent à 7 le nombre de vice-présidents.

➤ Election des vice-présidents (20/017)

Délégués « syndicat »

Sous la présidence de M. GERARD Lionel, élu président, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

Elections du 1^{er} vice-président

Messieurs CAMPAGNOLO Jean Louis et AISSAOUI Alain se présentent.

Résultats du premier tour de scrutin 1^{er} vice-président

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 25
c. Nombre de suffrages déclarés nuls 0

- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 25
 e. Majorité absolue 13

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Jean Louis CAMPAGNOLO	22	Vingt deux
ALAIN AISSAOUI	3	Trois

M. Jean Louis CAMPAGNOLO a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

----- Départ de Messieurs VIDILI, AISSAOUI et BENALOUACHE-----

Elections du 2^{ème} vice-président

Madame Nadine OREILLARD se présente.

Résultats du premier tour de scrutin 2^{ème} vice-président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls..... 0
 d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 22
 e. Majorité absolue 13

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Nadine OREILLARD	22	Vingt-deux

Mme Nadine OREILLARD a été proclamée deuxième vice-présidente et immédiatement installée

Elections du 3^{ème} vice-président

Monsieur MACEDO Patrick se présente.

Résultats du premier tour de scrutin 3^{ème} vice-président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 22
- e. Majorité absolue 13

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
MACEDO Patrick	22	Vingt-deux

M. MACEDO Patrick a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

Elections du 4^{ème} vice-président

Monsieur CHECHETTO Michel se présente.

Résultats du premier tour de scrutin 4^{ème} vice-président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 21
- e. Majorité absolue 13

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
CHECHETTO Michel	21	Vingt et un

M. CHECHETTO Michel a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

Elections du 5^{ème} vice-président

Monsieur HUMBERT Jean se présente.

Résultats du premier tour de scrutin 5^{ème} vice-président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 22
- e. Majorité absolue 13

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HUMBERT Jean	22	Vingt deux

M. HUMBERT Jean a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

Elections du 6^{ème} vice-président

Monsieur SANTORO Robert se présente.

Résultats du premier tour de scrutin 6^{ème} vice-président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 22

e. Majorité absolue 13

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
SANTORO Robert	22	Vingt deux

M. SANTORO Robert a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

Elections du 7^{ème} vice-président

Monsieur MUSIOL Jean Pierre se présente.

Résultats du premier tour de scrutin 7^{ème} vice-président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 21
- e. Majorité absolue 13

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
MUSIOL Jean Pierre	22	Vingt deux

M. MUSIOL Jean Pierre a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

➤ **Indemnités de fonction du président et des vice-présidents (20/018)**

Délégués « syndicat »

- Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment à ses articles L.5211-12, L.5211-12, R.5211-4, R.5214-1, R.5212-1 et R.5723-1,

- Vu la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux (Article 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales),

- Vu le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et des vice-présidents des EPCI mentionnés à l'article L. 5211-12 du CGCT et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5721-8 du même code d'autre part,

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que le montant des indemnités de fonction du président et des 7 vice-présidents est fixé aux taux suivants :

- *Président : 100 % de 995.30 € brut (25.59 % de l'indice actuel).*
- *Vice-présidents : 100 % de 398.27 € brut (10, 24 % de l'indice actuel).*

Le Comité dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice 2020 et suivants, que les indemnités de fonction suivront les évolutions de la valeur de l'indice de référence, et que les indemnités seront versées à compter de la date exécutoire de la délibération.

Pour info : indice actuel : 1027.

➤ Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (20/019)

Délégués « syndicat »

M. le président explique au comité syndical qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) Il invite les candidats à se déclarer et le Comité à procéder à l'élection.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de la composition de la Commission d'Ouverture des Plis de l'article L.1411-5 du CGCT comme suit :

- **Président** : Président du Syndicat - Monsieur Lionel GERARD

- **Membres titulaires** :
- Madame OREILLARD Nadine
- Monsieur CAMPAGNOLO Jean Louis
- Monsieur MACEDO Patrick
- Monsieur HUMBERT Jean
- Monsieur JACQUES Christian

- **Membres suppléants** :
- Monsieur SANTORO Robert
- Madame BELAIAN Sonia
- Monsieur ZAMPETTI Raymond
- Monsieur CHARPENTIER Thierry
- Madame DI EGIDIO – DI MARTINO Patricia

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, arrête la composition de la commission d'appel d'offres telle que proposée ci-avant.

➤ Autorisation de lancement et signature des marchés (20/020)

Délégués « syndicat »

Afin d'alléger la procédure relative aux marchés publics, M. le président propose de délibérer pour l'autoriser à lancer et signer les marchés publics inférieurs aux seuils respectifs de transmission des marchés au contrôle de la légalité à la fois pour le pouvoir adjudicateur et/ou entité adjudicatrice) et cela pour la durée du mandat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer et signer les marchés publics inférieurs aux seuils respectifs de transmission des marchés au contrôle de la légalité à la fois pour le pouvoir adjudicateur et/ou entité adjudicatrice et cela pour la durée du mandat.

- Délégation de signature donnée au président et autorisation d'ester en justice (20/021)
Délégués « syndicat »

Délégation de signature

M. le Président explique aux membres présents qu'un grand nombre d'engagements quasi quotidiens doivent faire, afin d'être honorés, l'objet d'une délibération alors qu'ils n'engagent pas de manière sérieuse les finances d'Orne Aval.

Ainsi, et comme le prévoit « à contrario » l'article L 5211-10, Monsieur le Président demande au Comité de lui déléguer une partie de ses attributions afin d'améliorer la gestion quotidienne d'Orne Aval.

Il est proposé de permettre au Président de lui déléguer les attributions suivantes :

- Contrats d'abonnement et avenants (téléphonie, informatique, bureautique, maintenances diverses, entretien),
- Contrats d'assurance et avenants,
- Engagement de frais pour repas et réceptions,
- Achats divers,
- Passation de conventions et avenants (conventions de sécurité, conventions de servitudes, conventions ONF, conventions SNCF, conventions téléphonie,...),
- Signature de conventions de stage, et paiement de gratifications aux stagiaires lorsque cette liberté est expressément prévue dans la convention,
- Baux (création, renouvellement),
- Engagement de frais de formation pour le personnel, remboursement des frais engagés dans ce cadre par ces derniers,
- Déplacements des élus (frais de missions et de représentation), remboursés sur la base des frais réels,
- Encaissements de recettes exceptionnelles.

Ester en justice

Par application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT, le président peut par délégation pour la durée de son mandat intenter au nom de la structure les actions en justice ou défendre la structure dans les actions intentées par elle. Cette délégation ne vaut que pour la durée de son mandat.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, délègue à Monsieur le Président les attributions, ci-dessus présentées, lui permettant d'engager valablement Orne Aval, et autorise le président à ester en justice pour le compte d'Orne Aval.

➤ Désignation d'un représentant CNAS élu (20/022)

Délégués « syndicat »

M. le président explique que, suite aux dernières élections, il convient de désigner un nouveau délégué lequel participera notamment à l'assemblée départementale annuelle du Comité National d'Actions Sociales (CNAS).

M. le président informe le comité syndical que M. Campagnolo Jean Louis a fait acte de candidature.

Rappel :

Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réductions,...).

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne M. Jean Louis CAMPAGNOLO en qualité de délégué élu.

➤ Délégation de signature au directeur (20/023)

Délégués « syndicat »

M. le président propose de compléter les délibérations n°10/008 et 10/011 relative aux statuts de la nouvelle régie, à savoir l'article 7 de l'annexe A relatif au directeur.

Il est proposé au comité syndical d'autoriser le directeur à procéder, sous l'autorité du président aux ventes et aux achats courants dans la limite de 1500 € HT.

Qui plus est, il propose de l'autoriser à signer tous documents nécessaires au quotidien et n'impliquant pas d'engagement financier du syndicat (autorisation de voirie, DICT,...).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de compléter les délibérations n°10/008 et 10/011 par celle présentée ci-dessus.

➤ Désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie assainissement (20/024)

Délégués « asst »

M. le président explique au comité que, comme le prévoient les statuts de la régie, les membres du conseil d'exploitation sont renouvelés à chaque élection du conseil syndical.

Cette régie se compose donc de 7 membres issus du comité syndical et de 2 membres extérieurs.

- Considérant l'article R.2221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et suivants,

- Considérant l'adoption des statuts de la régie par délibération en date du 04 février 2010,

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'arrêter la composition du conseil d'exploitation comme suit :

Membres extérieurs :

- Agence de l'eau Rhin Meuse

- Marcel GRIMALDI

Membres du comité syndical :

- Kevin NUCCI

- Norbert HAJDRYCH

- Patrick MACEDO

- Dominique TRIPODI

- Jean Pierre MUSIOL

- Patricia DI EGIGIO – DI MARTINO

- Michel CHECHETTO

Les délégués « asst » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, arrêtent la composition du conseil d'exploitation de la régie comme proposée ci-avant.

➤ Désignation d'un président du conseil d'exploitation de la régie asst (20/025)

Délégués « asst »

M. le président rappelle aux délégués « asst » que la régie assainissement a été actée par délibération (10/008).

Suite aux nouvelles élections, il convient de délibérer sur la présidence de cette régie.

M. Kevin NUCCI, délégué de la commune de Montois la Montagne se porte candidat à ce poste.

Les délégués « asst » du Comité Syndical, après en avoir délibérés et à l'unanimité désignent M. Kevin NUCCI comme président de la régie « Assainissement »,

Le président lève la séance à 21h00

Le secrétaire de séance,
M. Jean Louis CAMPAGNOLO
Délégué « Asst » de Ste Marie aux chênes



Le président d'Orne Aval,
M. Lionel GERARD.

